

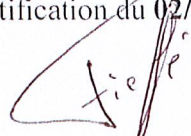
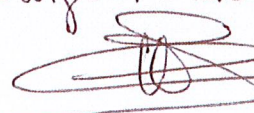
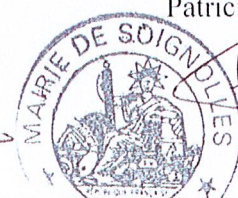
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 014-211406749-20240402-CFU_2023-BF




<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p>EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p>DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p>de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p>14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 12 / 04 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 27 / 03 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 9</p>	<p>Le 2 avril 2024 à 20h30.</p> <p>Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Était absente : Mme HAGHEBAERT Olympe.</p> <p>Mme PERREE a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-05</p> <p>APPROBATION DU</p> <p>COMPTE FINANCIER</p> <p>UNIQUE 2023</p>	<p>Le conseil municipal, par délibération du 14 décembre 2021, a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2022.</p> <p>Mme FIEFFÉ présente le compte financier unique 2023 voté par nature.</p> <p>Mme le Maire, Patricia FIEFFÉ, se retire de la salle conformément aux dispositions réglementaires.</p> <p>Mme Soizic DELALANDE, Adjointe au Maire, assure la présidence afin de mettre au vote le Compte Financier Unique 2023.</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES ET DONNE POUVOIR A MME LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 08/04/2024 et publication ou notification du 02/04/2024</p> 	<p>Fait et délibéré le 02 avril 2024</p> <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> <p>Secrétaire de séance Edwige PERREE</p>  

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	A	B	C	D	E	F
Recettes	Prévision budgétaire totale	221 755,73	96 946,00	318 701,73		
	Recettes réalisées (1)	5 231,13	100 933,38	106 164,51		
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	245 361,82	311 817,73	557 179,55		
	Dépenses réalisées (1)	21 429,91	76 230,46	97 660,37		
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00		
	Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	-16 198,78	8 504,14		
	Résultats antérieurs reportés	H	23 606,09	238 477,82		
	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	7 407,31	246 981,96		
	Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00		
	Résultat cumulé	G + H + I	7 407,31	246 981,96		

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 
 ID : 014-211406749-20240402-CFU_2023-BF

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

I
B2

	Montant
Section de fonctionnement	
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	24 702,92
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	214 871,73
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	239 574,65
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-16 198,78
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	23 606,09
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	7 407,31
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	7 407,31

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le
 ID : 014-211406749-20240402-CFU_2023-BF



(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
 (b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Maire

A SOIGNOLLES

, le 02/04/2024

Le Maire
Patricia FIEFFÉ



Date de convocation : 27/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ORDINAIRE

A SOIGNOLLES

, le 02/04/2024

le Conseil Municipal

BESANÇON Geoffroy	
DELALANDE Soizic	
FIEFFÉ Patricia	
GAUCHET Bruno	
HAGHEBAERT Olympe	<i>Absente excusée. A donné pouvoir à LE COGUIC Ophélie</i>
HAMELIN Jocelyne	
LE COGUIC Ophélie	
LEBOYER Hugues	
MENARD Bruce	
PERRÉE Edwige	

Certifié exécutoire par le Maire et de la publication, le 12.04.2024



, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12.04.2024

A SOIGNOLLES, le 12.04.2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 014-211406749-20240402-CFU_2023-BF